

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2022

Délibération n°2022-49

Thème: BUDGET ET FINANCES 1

Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20220621-2022-49-DE Date de réception préfecture : 04/07/2022

Objet : Compte de gestion 2021 : budget principal et budgets annexes

L'an deux mille vingt-deux le vingt et un du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 15 juin 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice: 27 Membres présents: 18 Pouvoirs: 5 Suffrages exprimés: 23

### Étaient présents :

David GEHANT; Sandrine LEBRE; Emmanuel LUTHRINGER; Aurélie ANNEQUIN; Thomas CHERBAKOW; Caroline MASPER; Karima COEURET; Michel DALMASSO; Michel CHAPUIS; Sylvie SAMBAIN; Danièle KLINGLER; Gilbert BOYER; Stéphane DERRIVES; Nicolas FURET; Maryse BLANC; Didier DERUPTY; Marc DINI; Christian CHIAPELLA.

## Étaient représentés :

M. Robert USSEGLIO donne procuration à Mme Maryse BLANC Mme Dominique ROUANET donne procuration à Mme Danièle KLINGLER M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER Mme Patricia PAUL donne procuration à M. David GEHANT M. Paul ROMAND donne procuration à M. Didier DERUPTY

#### Absents excusés:

Nadine CURNIER, Camille FELLER, François PREVOST, Philippe VUILQUE, Dominique ROUANET, Rémi DUTHOIT, Robert USSEGLIO, Patricia PAUL, Paul ROMAND.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

10 communes sont donc représentées.

Délibération n°2022-49 page 1 sur 2

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion 2021 établi par le comptable public pour le budget principal et les budgets annexes ;

CONSIDERANT le budget primitif pour l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de paiement, le compte de gestion dressé par le comptable public par le comptable public par le comptable public de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une correspondance parfaite entre les chiffres des comptes administratifs du Président de la Communauté de communes, ordonnateur de la Communauté de communes et ceux du compte de gestion du Trésorier de Forcalquier, comptable public sur l'exécution du budget 2021.

### Ceci exposé,

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal et les budgets annexes : SPANC, Immobilier d'Entreprise, Station de Lure.
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 23 CONTRE: 0

**ABSTENTIONS: 0** 

AINSI FAIT ET DÉLIBERÉ, les jours, mois et an susdits, POUR EXTRAIT CONTORME

JIER · LURE

FORCALO

Le Président, David GEHANT

Acte notifié ou publié ou affiché le :

Délibération n°2022-49 page 2 sur 2